

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRESENTS : M. RIVIERE DA SILVA, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RINA-BASILIO, Mme BELLIZIO, M. PIVAIN, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. CHAILLOU, Mme GAUTHIER, M. LACOU, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. HUBERT, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : Budget principal et budget annexe camping – Tarifications aux usagers 2024.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. DIARRA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, Mme NOGUES a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. LAFRAYHI a donné pouvoir à M. PAOLI, M. MABOUSSOU a donné pouvoir à M. BELLIZIO, Mme CAKIR a donné pouvoir à M. RINA BASILIO, Mme PAROU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA.

ABSENTS : M. DUPRE.

SECRETARE DE SEANCE : M. HUBERT.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle

2023-461 Budget principal et budget annexe camping – Tarifications aux usagers 2024

Selon les dernières données de l'INSEE, l'inflation s'élèverait en 2023 à 4,9%, et pourrait atteindre +2,6% en 2024.

Certains postes de dépenses continuent de subir une hausse des prix significative comme les dépenses d'énergie, les dépenses alimentaires et de manière générale, les matières premières, les fournitures diverses et les prestations de services.

Afin de maintenir un niveau de recette suffisant pour préserver ses équilibres budgétaires tout en préservant le pouvoir d'achat des stéoruellans et en particulier des familles et des habitants, la municipalité s'engage à ne répercuter qu'une partie de l'inflation constatée, à hauteur de +2% en moyenne.

Une analyse au cas par cas selon les services a été menée pour proposer l'évolution la plus juste entre prise en compte de l'inflation et préservation du pouvoir d'achat des habitants, notamment des plus fragiles.

L'effort particulier consenti par la municipalité s'agissant de la restauration collective sera poursuivi en 2024, la tranche tarifaire incitative à 1 € créée l'année dernière étant maintenue. La commune continuera d'absorber le différentiel entre l'évolution de l'inflation qui touche particulièrement les denrées alimentaires et les tarifs appliqués aux familles.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer dans cet esprit la tarification applicable pour l'exercice 2024 pour l'ensemble des services municipaux.

Les propositions concernant la tarification sont listées dans les annexes 1-2-3-4-5-6-7.

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 8 décembre 2023,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 11 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la tarification pour l'année 2024 applicable aux usagers des services publics telle que retracée dans les annexes 1-2-3-4-5-6-7.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle